VILLE NEUVE-DE-BERG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement : Largentière
Commune de VILLENEUVE-DE-BERG

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le - 3 JUIL. 2025
ID : 007-210703419-20250627-45_60_1-DE

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :
Subvention aux associations 2025 -3

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-45

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS
Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,
Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien
Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe
Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, ***Christophe VIGNE*** *a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la maire expose et donne lecture de tableaux complémentaires concernant l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Une première délibération a déjà été adoptée le 21 février 2025, une seconde le 14 mai 2025.

Sur proposition de la commission vie associative du 27 mai 2025, les associations ci-après bénéficieront en 2025 des subventions suivantes :

1/ CATEGORIE SPORTS

Nom associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION LA BOULE AMICALE		**1 000**
TOTAL		**1000**

2/ CATEGORIE CULTURE

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
TOTAL		

3/ CATEGORIE ACTIONS EDUCATIVES

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LABOISSIERE	400	
TOTAL	**400**	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le - 3 JUIL. 2025
ID : 007-210703419-20250627-45_60_1-DE

4/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION LES CHOUETTES CURIEUSES	300	
ASSOCIATION ARDECHE AFRIQUE SOLIDAIRE	500	
TOTAL	**800**	

5/ CATEGORIE DIVERS

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION TWING'S SISTERS		200
TOTAL		**200**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tableaux présentés par Madame le Maire
- **DECIDE** d'attribuer la troisième partie des subventions aux associations pour l'année 2025 selon les tableaux susmentionnés.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

MAIRIE DE VILLENEUVE DE BERG * ARDECHE *